



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
MAIRIE DE BONNEUIL-en-FRANCE
15, rue de Gonesse
95500 – BONNEUIL-en-FRANCE

Tél. : 01.39.86.30.40

Fax : 01.39.93.67.08

E-mail : mairie@bonneuil-en-france.fr

Date de convocation : 11/12/2020

Date d'affichage 11/12/2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Abdellah BENOUARET, Maire.

Présents : Abdellah BENOUARET, Dominique LOUREIRO, Bernard BREGEAT, Claude BONNET, Nabil ABID, Jessica MAUDUIT, Haïssata CAMARA, Jean-Claude BONNEVIE, Myriam LOPES, Pierre HAUTEFEUILLE, Samuel GUILON, Laurence DELFIN, Régine GUYON, Jean-Luc HERKAT.

Représentés avec pouvoirs : Elisabeth JOLY à Jean-Luc HERKAT.

Secrétaire de séance : Régine GUYON.

Mme Haïssata CAMARA sortie à 19H03 et revenue à 19H05

1°ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION DES PARCELLES CADASTREES SECTION B 294 SITUEE 30 ROUTE DE FLANDRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception le 15 septembre dernier d'une déclaration d'intention d'aliéner deux parcelles cadastrées section B 294 pour 507 m², situées 30 Route de Flandre et appartenant aux CST DEBARD au prix de 150 000.00 euros (cent cinquante mille euros)

Il rappelle le souhait de la commune d'acquérir ces biens en vue de faire pour la prolongation de la zone d'activité future.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

2°ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION DES PARCELLES CADASTREES SECTION B 590-591 SITUEE 6 RUE DES ROSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception le 28 septembre dernier d'une déclaration d'intention d'aliéner deux parcelles cadastrées section B 590 pour 351m², B 591 pour 49m² situées 6 rue des Roses et appartenant à M. et Mme THOMAS Michel au prix de 110 000.00 euros (cent dix mille euros)

Il rappelle le souhait de la commune d'acquérir ces biens en vue de faire des parkings.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

3°CONVENTION TERRITORIAL GLOBALE AVEC LA CAF DU VAL D'OISE

Convention Territorial Globale « la CAF » va remplacer le contrat enfance jeunesse, il s'agit d'une convention sur 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Nous souhaitons augmenter les berceaux de 8 à 10.

Vote à l'unanimité.

4°DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 DM N°1 :

Section de Fonctionnement – Dépenses

Section Fonctionnement

Article 6535 – Autres charges de gestion courante augmentation de crédits + 6000.00€

Article 615221 Entretien et réparations bâtiments publics – 6000.00€

VOTE :

POUR : 12 VOIX

ABSTENTION : 2 Mme Haïssata CAMARA, M. Jean-Luc HERKAT.

La séance s'est levée à 19h45.

Le Maire,



Abdellah BENOURET